

FESTIVAL DES CINÉMAS ENGAGÉS 2026

Quatrième édition

Du Vendredi 13 février au lundi 16 février 2026

« Je fais venir le monde à moi »

Un événement porté par l'association StormBox-Records
En partenariat avec la mairie de Clamecy.



Le festival des Cinémas Engagés fait voyager le public et les films sur les territoires ruraux de la Nièvre.

Un festival nomade au cœur de l'hiver

Un festival indépendant

Qui secoue

Émeut

Un festival pour toutes et tous

Courriel – contact@stormbox-records.fr

Ligne éditoriale - Sylvie Bailly - 06 86 83 73 33

Relation presse – Anne Lhostis – 06 61 58 99 86

Coordination – Jean-Christophe Boucher – 06 09 14 61 69

ÉDITO

Cinéma engagé et populaire

Le cinéma a le pouvoir de révéler le monde qui nous entoure, de réveiller les consciences sur l'inacceptable, d'éclairer ceux de la lisère et de l'ombre, de transformer la peur en espoir.

Alors que les conflits internationaux perdurent dans toujours plus de violence, que notre planète souffre, et que les régimes autoritaires font entendre leurs bottes, des voix s'élèvent. Elles sont résilientes, solidaires, même si trop souvent étouffées. Le festival des Cinémas Engagés livre ces espoirs, comme un vent de liberté retrouvé, comme un refus de fatalité.

Le festival se veut une goutte d'antidote dans notre société malade, il donne la place belle à la contestation, déconstruit les messages politiques toxiques, met en lumière les invisibles et les laissés pour compte.

Pour cette 4^{ème} édition, nous mettons une fois de plus le focus sur les courts-métrages politiquement engagés.

L'accent est mis sur les élections municipales qui auront lieu en Mars 2026.

Les films d'école sont acceptés s'ils sont professionnels, et ou encadrés de professionnels.

Nous souhaitons également promouvoir les films, réalisatrices, réalisateurs vivant sur les territoires d'Outre-Mer.

Vous pouvez consulter le programme des années précédentes sur :

<https://stormbox-records.fr/festival-des-cinemas-engages-2025/>

<https://stormbox-records.fr/festival-des-cinemas-engages-2024/>

Pourquoi un festival de cinéma ?

La Nièvre est une terre d'émotion et de résistance.

Organiser le Festival des Cinémas Engagés 2026 dans la ville de Clamecy est un acte militant.

C'est faire entrer le monde des images là où on ne l'attend pas.

C'est affirmer que la culture a sa place dans la ruralité.

C'est crier haut et fort que l'engagement est un acte créatif personnel qui se déploie pour et avec les autres.

C'est s'inviter aux banquets des savoirs et des nourritures terrestres.

C'est réfléchir ensemble à la construction du monde de demain.

Un festival des cinémas engagés et populaire

« La culture populaire est produite par des groupements non-institutionnels [*sic*] de personnes que le système social prive matériellement et discursivement de l'accès à la culture légitime. [...] Il y a toujours un élément dans la culture populaire qui reste hors du contrôle social, qui échappe ou s'oppose aux forces hégémoniques. La culture populaire est toujours une culture du conflit. [...] La culture populaire est produite en relation avec les structures de la domination. Cette relation peut prendre deux formes principales – celles de la résistance ou de l'évasion » *Cultural Studies* - John Fiske, spécialiste des médias, théoricien de la culture.

Mettre en avant les courts-métrages de fiction et documentaires

Parce qu'il est essentiel de soutenir ce format fragile économiquement, et leurs créateurs, nous organisons les séances sur les 5 jours que dure le festival (30 courts-métrages sélectionnés en 2024 sur plus de 500 reçus, et des courts-métrages du Kino Morvan).

Les réalisatrices et réalisateurs nous font partager leurs points de vue sur le monde, tel qu'il est, ou qu'il pourrait être. Ils font venir le monde à nous.

L'association Stormbox Records

Créée en 2015 à Dompierre sur Héry, 58420. Elle est membre du réseau culturel local « les cultivacteurs ». Son objectif est de promouvoir les artistes auteurs, sous toutes les formes (films et captations de spectacles, enregistrement de concerts, événements).

Depuis 2019 StormBox Record organise un événement dédié à la création et à l'improvisation sur le site de Compierre (subventionné par le Département de la Nièvre et la communauté de commune Tannay Brinon Corbigny).

En 2021 l'association a organisé un festival de Rock indépendant Franco Belge, « la tête dans les nuages ». La seconde édition a été organisée en Août 2023.

Entre 2015 et 2025 l'association a produit des courts métrages, des captations de spectacles vivants, des vidéos de présentation d'événements culturels. La présidente, Sylvie Bailly est scénariste pour la télévision et le cinéma.

RÈGLEMENT DU FESTIVAL DES CINÉMAS ENGAGÉS

L'association Stormbox Records organise la 4ème édition du Festival des Cinémas Engagés du 13 au 16 février 2026, à Clamecy (Nièvre).

Une trentaine de films sur le thème de l'engagement, en français ou sous-titrés en français, de toutes origines, pourront être présentés (fiction, animation, documentaire, expérimental).

Vous pouvez consulter le programme des années précédentes sur :

<https://stormbox-records.fr/festival-des-cinemas-engages-2025/>

<https://stormbox-records.fr/festival-des-cinemas-engages-2024/>

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour être soumis au festival les films doivent :

- avoir été achevés après le 1er janvier 2023
- avoir une durée de 20 minutes maximum
- être en français ou en VO sous-titrée en français

Les films institutionnels, industriels et à caractère publicitaire ne sont pas acceptés.

Les films d'école sont acceptés s'ils sont professionnels, et ou encadrés de professionnels.

INSCRIPTION

Pour s'inscrire, il suffit de candidater avant le 15 novembre 2025 sur l'appel à films lancé sur FilmFest Platform : www.filmfestplatform.com.

SÉLECTION

Les ayants-droits des films qui seront sélectionnés pour cette 4ème édition seront contactés au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

Les auteurs des films sélectionnés pour l'une des projections du festival s'engagent à fournir au plus tard le 15 janvier 2024 :

- le présent règlement daté et signé
- la copie du film au format DCP de préférence (sur disque dur ou via un lien de téléchargement).
- la biographie du ou des réalisateurs du film
- au moins une photographie extraite du film et l'affiche du film s'il en existe une
- Si possible un extrait du film de 30 secondes pour la promotion du festival

ENVOI ET RETOUR DES COPIES DES FILMS SÉLECTIONNÉS

L'envoi de la copie (DCP de préférence) est à la charge du diffuseur/réalisateur ou producteur. Nous acceptons également les liens de téléchargement. S'il y a lieu les copies seront rendues de main à main lors du festival ou renvoyées par l'association à l'issue du festival.

TRANSPORT ET ASSURANCE

En cas de perte ou de détérioration pendant cette période, la responsabilité de l'association n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie. Cette responsabilité ne prend pas en compte l'usure normale de la copie ou tout incident de la responsabilité du cinéma ou des structures hébergeant les projections ou des projectionnistes.

EXPLOITATION

L'ayant-droit garantit au festival être détenteur de tous les droits nécessaires (droits d'auteur, droits à l'image et tous droits de propriété intellectuelle) auprès des personnes habilitées en vue de l'exploitation de ses films.

Les participants cèdent au festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies de leur film pour diffusion dans les publications du festival, dans la presse, sur les antennes de télévision et sur le réseau internet.

Des extraits (dans la limite d'une minute cumulée) des films pourront être utilisés pour monter des bandes-annonces présentant le programme.

DIFFUSION MÉDIAS

Vous autorisez le festival, à titre gratuit, à reproduire et diffuser sur des chaînes de télévision hertziennes, numériques, câble, satellite et ADSL, ainsi que sur des sites Internet, des extraits des films sélectionnés dans le cadre du festival.

Ces extraits seront limités à 3 minutes. Ils ne seront utilisés que dans le cadre de reportages consacrés au festival, d'émissions télévisées ou web, d'interviews télévisés ou web et/ou d'annonces promotionnelles ou publicitaires pour le festival actuel ou futur et ce, pour une durée d'un an, à compter de l'inscription du film.

Les données et photos fournies lors de l'inscription seront utilisées dans diverses publications (catalogues Festival, site Internet, Presse) et seront susceptibles de faire l'objet de traductions, corrections ou modifications préalablement à leur publication.

PRÉSENCE DES RÉALISATEURS, RÉALISATRICES, ET MEMBRES DES ÉQUIPES DES FILMS

Les réalisateurs (réalisatrices) seront invité(e)s, dans la mesure du possible, à présenter leur film. Stormbox Records prend en charge les frais de déplacement au tarif SNCF 2ème classe jusqu'en gare de Clamecy, ou un défraiement de 0,17 cents du km de leur lieu de résidence à Clamecy.

Hébergement : Pour respecter le caractère convivial de ces rencontres, les réalisateurs sont, dans la mesure du possible, invités à résider chez l'habitant (en cas d'impossibilité, l'hébergement en milieu hôtelier est assuré pour une nuit). Les repas sont assurés par l'association.

CONTESTATIONS ET DÉROGATIONS

L'association est chargée de régler les cas non prévus dans le présent règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande motivée.

ANNULATION

En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, l'association se réserve le droit d'annuler la manifestation.

La participation au Festival des Cinémas Engagés 2026 implique l'acceptation des présentes conditions. De plus, il appartient aux réalisateurs (réalisatrices) d'être en conformité avec les règlements des sociétés de gestion des droits d'auteur (SACD, SCAM, SACEM...).

La participation au festival des Cinémas Engagés implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

DATE :

NOM :

POUR LE(LES) FILM(S) :

SIGNATURE :

Stormbox Records - 6 route de Reugny, Dompierre sur Héry – 58420 BEAULIEU
T : 06 86 83 73 33 - mail : contact@stormbox-records.fr